

AIDE-MÉMOIRE - TRAVAILLEUR AUTONOME

** Ce document est un aide-mémoire et ne constitue pas une liste complète des dépenses admissibles. Selon votre situation, certaines dépenses peuvent ne pas s'appliquer à vous. Les dépenses doivent être obligatoirement reliées à vos activités commerciales ou professionnelles.

REVENUS

- Détail des revenus (ventes, commissions, honoraires).

DÉPENSES

- Marchandise achetée au cours de l'année dans le but de la revente;
- Contrat de sous-traitance, frais de main-d'œuvre directe;
- Publicité (carte professionnelle, annonces dans les journaux, etc.);
- Taxes d'affaires (permis, cotisations, etc.);
- Frais de messagerie (timbres, Purolator, etc.);
- Assurances (assurance commerciale, responsabilité civile, etc.);
- Intérêts et frais de gestion (frais bancaires compte commercial, marge de crédit commerciale, etc.);
- Entretien et réparation (totalité des dépenses reliées directement à l'entreprise);
- Repas et frais de représentation (frais engagés avec les clients dans le but d'obtenir un contrat)(consultez le guide, la prudence est de mise pour cette déduction);
- Frais de bureau (papeterie, périodique, etc.);
- Fournitures (coût des articles, produits et matières qui servent à la production des biens et services);
- Frais de voyage (transport public et hébergement pour engager un revenu);
- Téléphone (premier téléphone de résidence, service de base est non déductible);
- Factures des achats de biens durables (mobilier de bureau, ordinateur, automobile, outillage de valeur, etc.);
- Loyer ou frais de location pour des biens que vous utilisez dans votre entreprise;
- Impôts fonciers;
- Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels.

DÉPENSES RELIÉES À L'AUTOMOBILE

- Essence;
- Assurance automobile;
- Entretien de l'automobile;
- Droits d'immatriculation et permis de conduire;
- Intérêts sur prêt automobile;
- Contrat de location;
- KM parcouru total _____ - KM parcouru pour affaires _____
(la loi exige que vous teniez un registre de vos déplacements);
- Contrat d'achat ou de vente si vous avez changé de véhicule durant l'année;
- Frais de stationnement.

AIDE-MÉMOIRE - TRAVAILLEUR AUTONOME

** Ce document est un aide-mémoire et ne constitue pas une liste complète des dépenses admissibles. Selon votre situation, certaines dépenses peuvent ne pas s'appliquer à vous. Les dépenses doivent être obligatoirement reliées à vos activités commerciales ou professionnelles.

FRAIS DE BUREAU À DOMICILE

- Frais de chauffage, électricité;
- Intérêts hypothécaires;
- Assurance de la maison;
- Taxes scolaires et municipales;
- Entretien général de la maison (ne pas confondre avec les dépenses d'entretien reliées directement à votre entreprise);
- Coût du loyer;
- Pourcentage d'utilisation de la maison pour affaires (superficie pour affaires divisées par la superficie totale).

ACTIVITÉS DES ENTREPRISES SUR INTERNET

Si vous répondez à l'une des conditions suivantes:

- Si vous vendez des produits/services sur un site Internet où vous pourriez avoir un panier d'achats virtuels et effectuer des paiements par vous-même ou par l'intermédiaire d'un tiers (ex: PayPal);
- Si le site ne permet pas des transactions, mais que les clients téléphonent, complètent et soumettent un formulaire ou vous envoient un courriel pour effectuer un achat;
- Si vous gagnez des revenus publicitaires, des revenus de programmes ou des revenus de trafic générés par votre site:
Exemples:
 - Des publicités statiques que vous avez installées sur votre site pour d'autres entreprises;
 - Des programmes affiliés;
 - Des programmes publicitaires tels que Google AdSense ou Microsoft;
 - Autres types de programmes de trafic Web.

Vous devez fournir:

- Les liens de vos 5 sites Internet les plus importants;
- Le pourcentage de votre revenu généré par l'Internet. Si vous l'ignorez, fournissez un ratio approximatif.